

Au fil du Catenay

Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle

n° 13

<http://www.notre-dame-de-lisle.fr>

Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	p. 1
<i>Jeunes reporters à Notre Dame de Lire</i>	p. 2
<i>Une page se tourne</i>	p. 3
<i>Les grandes lignes des réunions du conseil municipal</i>	p. 4
<i>La neige à l'école</i>	p. 6
<i>Vœux de la municipalité</i>	p. 7
<i>Actualités de la commune</i>	p. 8
<i>Activités culturelles et festives</i>	p. 9
<i>Bienvenue aux nouveaux islois</i>	p. 10
<i>Joies et peines</i>	p. 10
<i>Découvrons de notre patrimoine</i>	p. 11
<i>Mémorial des soldats de Notre-Dame de l'Isle</i>	p. 12
<i>Réglementation vie pratique</i>	p. 15
<i>Informations utiles</i>	p. 16

Chères Isloises et chers Islois,

Cette nouvelle année sera marquée par des conditions météorologiques exceptionnelles. Après une période pluvieuse intense, la Seine a quitté son lit pour des inondations conséquentes. Les niveaux ont dépassé ceux de mai 2016 pour atteindre ceux de février 2001. Pour celles et ceux qui auraient subi des dommages, je vous informe qu'une demande de classement « catastrophe naturelle » a été faite et est en cours d'instruction.

L'an passé à pareille époque, je vous faisais part de notre inquiétude relative à une potentielle fermeture de classe au sein de notre regroupement scolaire. Si nous avons pu éviter celle-ci, il semble cette année que, compte tenu de la baisse sensible des effectifs, nous ne puissions résister à l'optimisation de la carte scolaire départementale, qui se concrétiserait par la fermeture d'une classe.

Néanmoins, nous avons poursuivi nos investissements pour notre école en remplaçant les fenêtres du bâtiment du haut et sa mise en accessibilité, ainsi que la démolition du préfabriqué amianté.

Plusieurs opérations de longue haleine vont se concrétiser dans les mois à venir. Il s'agit notamment du Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais aussi de la vidéosurveillance (les financements attendus de l'état et du département devraient être au rendez-vous). De même, la sécurité routière reste une préoccupation de votre municipalité et, après les aménagements de la rue Georges Mauger, d'autres sont à l'étude (Route d'Hennezis et carrefour du cimetière).

Par ailleurs, comme nous nous y sommes engagés, nous allons poursuivre nos investissements sur la gestion de notre patrimoine. La mairie fera l'objet de travaux de rénovation énergétique tandis que l'église et la chapelle nécessiteront des interventions d'entretien lourdes.

Je vous souhaite à toutes et à tous de prendre connaissance avec plaisir des nouvelles de notre village dans les colonnes du *Catenay* et j'espère que nous aurons aussi l'occasion de nous rencontrer lors des nombreuses manifestations qui vont animer cette année 2018.

Votre Maire
Thibaut BEAUTÉ

Des journalistes en herbe...



Interview d'Anouk Journo Durey, auteure jeunesse par les élèves de CE1-CE2 de l'école « Les Hirondelles » de Notre-Dame de l'Isle

Nous publions ci-après une interview réalisée au mois de juin 2017 par les élèves de CE1-CE2. En préambule au salon du livre, Anouk Journo Durey, auteure jeunesse, a rendu visite à ses jeunes lecteurs de la classe de Mme Lunel, ravis de l'accueillir dans leur école...

1 - Est-ce que c'est difficile d'écrire des livres ?

C'est bien et à la fois difficile. Il y a beaucoup de travail.

2 - Ecrivez-vous beaucoup de livres ?

J'ai écrit une quinzaine de livres et traduit une centaine.

3 - Comment sont créés des livres ?

J'écris sur un carnet, ensuite dans un cahier et sur l'ordinateur. J'imprime et je relis et retravaille le texte et l'envoie à l'éditeur.

4 - Combien de livres avez-vous écrit ?

J'ai écrit quinze livres.

5 - Êtes-vous aussi illustratrice ?

Non, je ne suis pas illustratrice.

6 - Comment écrivez-vous vos livres (sur un cahier, un ordinateur) ?

J'écris d'abord sur un cahier, puis sur l'ordinateur

7 - Comment avez-vous des idées ?

La nuit, je rêve et le matin j'écris mes rêves. Le soir, je me promène avec mon chien et je trouve des idées dans la nature.

8 - Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

A 8 ans, j'aimais écrire des histoires et rêver.

9 - Comment avez-vous appris l'anglais ?

Dans ma famille, avec mes parents on parlait anglais à la maison.

10 - Comment imaginez-vous les titres des histoires ?

C'est l'éditeur qui propose un titre et me demande si cela me convient.

12 - Comment sont faites les pages de couvertures ?

Elles sont imprimées sur du carton avec le titre, le nom de l'auteur et l'illustration.

13 - Combien de temps faut-il pour écrire un livre ?

A peu près un an.

14 - Quel sera le titre de votre prochain livre ?

Le prochain livre s'appellera *Les lions et les hommes*. Il y aura une tête de lion sur la couverture. Il sortira en octobre. Il y aura trois livres.

15 - Depuis combien de temps écrivez-vous ?

J'écris depuis l'âge de 8 ans, mais je suis publiée depuis une quinzaine d'années.

16 - Comment avez-vous eu l'inspiration pour écrire Clara prend les rênes ?

Je venais d'arriver dans la région et j'aimais les chevaux.

17 - Comment avez-vous eu l'idée des jeux vidéos dans L'île aux dauphins ?

Je me suis inspirée de l'univers de mon fils, de ses livres et de ses jeux.

18 - Pourquoi écrivez-vous en deux langues ?

Je suis bilingue.

19 - Ecrivez-vous des histoires vraies ?

Je m'inspire d'histoires vraies que je transforme.

20 - Est-ce difficile d'écrire en anglais ?

Non, car je parle anglais, mais j'ai fait des études de traductrice.



Une page se tourne...

Le bâtiment préfabriqué de la cour de l'école est détruit, faisons son éloge funèbre...

Pour faire face au « baby-boom », la « Mairie-école » avec une seule classe ne suffisait plus... En 1956, fut installé ce bâtiment « provisoire ». Il accueillit les enfants jusqu'en 1990, année de l'ouverture des classes de l'école actuelle.

Cette classe provisoire, maintenant libérée, a fait le bonheur de « *Logimômes* », l'association créée par Dominique Favresse, Denis Garnier et Isabelle Blin...

Moyennant de nombreux travaux de bénévoles, la classe préfabriquée fut transformée en cantine pour les enfants scolarisés sur place et halte-garderie pour les enfants de 2 mois à 6 ans afin que les parents puissent être « libres » quelques temps en cas de besoin. Les vacances 90 furent laborieuses pour les bénévoles...

Dans la salle : Création d'un « espace sieste », d'une petite cuisine le reste transformé en salle de jeux...



La garde des petits et la cantine étaient encadrés, à tour de rôle, par des mamans bénévoles, les repas étant livrés par un traiteur.

Rapidement, victime de son succès, *Logimôme* dut embaucher une personne pour assurer une présence continue en plus des mamans bénévoles (puis 2 et même 4 personnes par la suite en contrats aidés).

En 1992, la cantine put être accueillie dans les locaux neufs, là où elle se trouve actuellement (une salle qui jouxte la salle du clos Galy et quelques tables installées dans celle-ci). Le local ne servit plus alors que pour la

halte-garderie... *Logimômes* ferma ses portes le 1^{er} janvier 2006.

Depuis cette date, le SIVOS ayant pris le relais auprès des enfants, ce bâtiment « provisoire », plus aux normes pour recevoir du public, s'est doucement délabré en servant plus ou moins d'entrepôt et devenait gênant en occupant une surface non négligeable de la cour de récréation. Les travaux ont eu lieu pendant les vacances de Noël dernier...



Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus deux conseils municipaux dont nous donnons ci-après une synthèse thématique. Nous vous rappelons que les comptes rendus des conseils sont consultables en mairie ou en ligne sur le site internet de la commune.

I/ Finances et administration générale

I.1 Agents communaux

Réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

La mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales. [...] Après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'organisation des opérations de sélection d'un prestataire. Il est précisé que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif de l'exercice budgétaire concerné. (23 X 2017)

Médecine du travail – Renouvellement de la convention avec le CDG 27

Monsieur le Maire expose que les Centres de Gestion sont autorisés à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. [...] Considérant qu'il est opportun dans l'intérêt des employés de la commune, de bénéficier du service de médecine préventive mis en place par le centre de gestion départemental de l'Eure, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure et à procéder à toutes formalités afférentes pour la mise en place de ce service de médecine préventive. (23 X 2017)

Adhésion au contrat Groupe d'Assurance Statutaire du CDG de l'Eure

Suite aux précédentes décisions du Conseil Municipal de se joindre au contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion de l'Eure a signé avec le prestataire SIACI SAINT HONORE, il est proposé de conclure un contrat d'assurance statutaire du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021 à destination des agents municipaux CNRACL et IRCANTEC pour la couverture des risques maladie, décès, accident du travail, etc. (23 X 2017)

Protection sociale – Prévoyance maintien de salaire

Le Centre de gestion de l'Eure a proposé à la commune par un courrier en date du 02/10/17, de participer

aux consultations d'appel d'offres pour la passation d'une convention de protection sociale complémentaire, ce que le Conseil municipal accepte, à l'unanimité. A noter que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG27. (27 XI 2017)

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter le temps hebdomadaire de travail de l'un des agents chargé de l'entretien, des espaces verts, de la maintenance et de la voirie, compte-tenu du surcroît de travail engendré notamment par l'entretien des bâtiments communaux. Le poste de cet adjoint technique à temps non-complet, créé initialement le 01/06/2017 pour une durée hebdomadaire de 24h, passe à 32 h à compter du 01/12/2017. La modification du temps de travail excédant 10% du temps initial, l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité puis approuvé à l'unanimité le 09/11/2017. (27 XI 2017)

Agents communaux : Modalités de réalisation des heures complémentaires.

En application des dispositions légales en vigueur, Monsieur le Maire indique qu'il convient de définir les modalités de réalisation des heures complémentaires des employés communaux. Ainsi, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que les agents communaux peuvent être amenés à effectuer des heures (dites complémentaires) en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du maire. A noter que le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine. (23 X 2017)

Régime indemnitaire au profit des agents de la commune

Depuis 2014, un régime indemnitaire a été instauré au profit des agents communaux. Or, selon les exigences statutaires, il convient de modifier, à compter du 1er décembre 2017, les coefficients affectés à chaque prime. S'agissant de la prime IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) dont bénéficient 3 adjoints techniques et 1 adjointe administrative, l'enveloppe est revue pour correspondre au montant de référence pour ces cadres d'emploi (catégorie C) dans la limite des plafonds réglementaires. (27 XI 2017)

I.2. Gestion comptable

Indemnité de conseil et de Receveur

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 /11/ 1982,

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité d'accorder à Madame Catherine TARPENT, Trésorière Principale des Andelys ladite indemnité de conseil. (23 X 2017)

Budget – Décision Modificative n°02 au Budget 2017 : Augmentation des crédits au chapitre 65

Diverses mesures techniques d'ajustement budgétaire sont votées pour le chapitre 65 « Autres charges gestion courante » au titre de l'année 2017 : passage d'imputations en section de fonctionnement (cf. tableau annexé au compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2017). (23 X 2017)

Approbation du rapport de la CLECT sur les attributions de compensation définitives

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ayant rendu son rapport le 21 septembre 2017 et arrêté les attributions de compensation définitives pour les dépenses liées à la compétence périscolaire, qui revient désormais aux communes, le conseil municipal approuve ledit rapport, sous réserve que l'attribution de compensation correspondant au périscolaire soit versée aux deux communes du SIVOS des Iles de la Seine. (23 X 2017)

I.3. Conventions – acquisitions

Renoncement à l'acquisition d'un terrain.

Par délibération N°39/2016, le conseil municipal avait décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 123 et sollicité l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour effectuer le portage financier afin de réaliser un parking public. Toutefois, compte tenu des difficultés à réaliser cette décision dans des délais acceptables et de la mise en œuvre d'un stationnement alterné sur voirie concourant à la réduction de la vitesse, Monsieur le maire propose d'annuler la délibération N° 39/2016. (27 XI 2017)

Convention pour le contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec SNA

Une convention avec Seine Normandie Agglomération sera signée pour la gestion des poteaux incendie sur la commune. (27 XI 2017)

I.4. Demandes de subventions

Rénovation énergétique de la Mairie – Demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Actuellement, le deuxième étage de la mairie (ancien presbytère) est constitué de combles à la Mansard non isolés

Par ailleurs, l'ensemble des ouvertures (portes et fenêtres) sont en bois et constituées de simples vitrages. L'objet de la demande de subvention est de rendre possible le financement de l'opération rénovation énergétique de la mairie (remplacement des fenêtres et isolation des combles) que la commune ne peut porter seule. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 37 555,20 euros TTC et le projet est éligible à la DSIL. Le Conseil Municipal adopte donc, à l'unanimité, le projet de rénovation de la mairie et sollicite à cet effet une subvention de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Demande de subvention au titre des fonds de concours apportés par SNA

Monsieur le maire présente le dispositif mis en place par Seine Normandie Agglomération pour l'attribution de fonds de concours pour accompagner les opérations communales d'investissements.

Dans ce cadre, au titre de 2017, le conseil municipal propose de présenter le projet de rénovation énergétique de la mairie (voir ci-dessus) pour subvention complémentaire et, au titre de 2018, le projet d'aménagement paysager du cimetière.

Ce dernier projet consiste en la végétalisation des allées du cimetière pour favoriser la biodiversité et rendre la perméabilité des sols. Par ailleurs, l'implantation d'un jardin du souvenir sera réalisée à l'aide de plantation d'espèces locales. SNA sera donc sollicitée pour l'attribution des fonds de concours (plans de financement détaillés dans le compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2017).

Demande de subvention au titre de la mobilité alternative sur route départementale

Seine Normandie Agglomération, pour favoriser la mobilité alternative, subventionnera les aménagements alternatifs le long des routes départementales à hauteur de 50% du coût des travaux plafonnés à 50 K€. Le conseil municipal ayant souhaité inscrire l'aménagement d'une piste piéton/cycle pour relier le bourg de Notre-Dame au hameau de Pressagny le Val au PLU, il apparaît opportun de déposer un dossier avant le 30 avril 2018. (27 XI 2017)

II/ Environnement et Travaux

Travaux rue Georges MAUGER

Lors de la réalisation des travaux, les revêtements de trottoirs en béton balayé ont été réalisés en deux fois en raison du retard d'ENEDIS pour la dépose des poteaux électriques. La couleur n'est donc pas identique. Après analyse, il s'avère que l'entreprise n'a pas fourni le même produit d'où la différence de couleur. (23 X 2017) Suite au précontentieux relatif aux travaux de revêtement de trottoirs, un avoir a été négocié avec la société COLAS. (27 XI 2017)

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Travaux route des Andelys

Le conseil municipal regrette la lenteur des travaux réalisés par le SIEGE pour la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux. Une énième relance sera faite auprès de l'entreprise LESENS. (23 X 2017) Par ailleurs, la coupure initialement prévue a largement dépassé les créneaux horaires annoncés et ce notamment au détriment du restaurant « Le Croco de l'Isle », malgré les dispositions prises par M. Thierry LEPRÉ. (27 XI 2017)

Procès-verbal des décisions adoptées par le Comité Syndical du SIEGE

Monsieur Thierry LEPRÉ présente les décisions qui ont été adoptées par le comité syndical du SIEGE, notamment l'évolution de la gouvernance. De même, il informe le conseil que l'enfouissement de réseaux et la rénovation de l'éclairage public rue des Gascons a été retenu pour 2018. (27 XI 2017)

Cimetière

Madame Catherine LASSERRE de La BROsse et Monsieur Charles MAILLARD ont débuté l'important travail de recellement entre les titres de concessions et le terrain. De même, la procédure d'identification sera mise en place pour la reprise des concessions abandonnées. (27 XI 2017)

Stationnement devant l'école

Le stationnement anarchique des parents d'élèves devant l'école est de plus en plus insupportable. Monsieur Christian-Marie MONNOT indique que les riverains sont excédés par ces comportements. Dans un premier temps, il sera procédé à un marquage formalisant l'interdiction. (27 XI 2017)

Syndicat de voirie de la Seine

Monsieur le Maire informe le conseil que le bureau du SVVS viendra visiter la commune le 26 octobre prochain. M. Charles MAILLARD pourra être présent. Plusieurs rues nécessitent des travaux d'enduits superficiels pour sauvegarder les fonds de forme. Concernant les travaux d'investissement, le conseil souhaiterait que la rénovation de la rue Georges Clergeot soit programmée d'ici à 2020. (23 X 2017)

Convention relative à la gestion et à l'entretien du sentier dit « Le Catenai »

L'office de tourisme de SNA propose de développer et de promouvoir un réseau de chemins de randonnée en partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et notre commune. A Notre-Dame de l'Isle, c'est un circuit en boucle de 15 km (21 km en version longue), fléché en jaune, dont l'entretien fera l'objet d'une convention. (23 X 2017)

III/ Education, Culture, Solidarité

Don de Madame Geneviève LERATE

Madame Geneviève LERATE a fait don à la commune de deux tableaux de Georges DOUBLET désormais visibles en mairie. Le Conseil lui adresse ses plus chaleureux remerciements.



IV/ Informations diverses

Tour de France

Le tour de France 2018 passera à N.-D. de l'Isle le 14 juillet 2018 vers 13h30 et la caravane vers 11h30. Monsieur le maire propose de mettre en place un groupe de travail ouvert pour l'animation de la journée.

Recensement des chemins communaux

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail ouvert pour actualiser le tableau des chemins communaux.

La neige à l'école



La semaine du 5 au 10 janvier, notre belle campagne s'est couverte d'un épais tapis blanc qui a perturbé les transports scolaires, suspendus par précaution pendant 3 jours.

Vendredi midi, un service de cantine spécial a été mis en place pour les petits de l'école des écureuils.

Les repas ont été apportés à Pressagny l'orgueilleux afin que les enfants soient pris en charge sur place en toute sécurité. Les parents se sont organisés pour les autres trajets.

Par contre les enfants ont bien exploité l'arrivée de cette neige devenue si rare ces dernières décennies...



Vœux de la municipalité

Comme tous les ans, vous avez été nombreux à assister à la traditionnelle cérémonie des vœux. Dans son discours, M. le maire a rappelé l'essentiel de l'action municipale en 2017. Nous donnons ci-après les points saillants de son intervention.



Thibaut Beauté a d'abord souligné la reprise d'activités de notre dernier commerce, le « Croco de l'Isle ».

Au chapitre des travaux, on notera la réalisation de la dernière tranche de la rue Georges Mauger en concertation avec les riverains. L'accent a été mis sur la sécurité et l'accessibilité, sans oublier les plantations, tout dernièrement achevées avec des bénévoles.

L'enfouissement des réseaux et le renouvellement de l'éclairage public ont également été réalisés, rue Mauger et route des Andelys, opérations subventionnées à 80% grâce à la participation du SIEGE.

Le remplacement des fenêtres de l'école s'est poursuivi et amènera des économies d'énergie. Dans la cour, le préfabriqué amianté a été détruit. La place vacante verra peut-être, qui sait ? pousser un jardin pédagogique !

2017 a vu s'élaborer notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) et se concrétiser sa composante essentielle qu'est le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). 2018 sera l'aboutissement de ce document structurant pour l'avenir de notre village. Après deux premières réunions publiques pour présenter le diagnostic et le PADD, un troisième rendez-vous, consacré au plan de zonage et au règlement, s'est tenu le vendredi 9 février dernier.

Rappelons que nos réalisations, actions et événements sont accessibles grâce à notre site internet et à notre bulletin municipal.

Au plan culturel, les activités de nos associations font la vie de notre village (foire à tout, Téléthon, fête des voisins, etc.). L'été a vu le retour du salon « Notre-Dame de Lire » dont la deuxième édition a été un succès.

Nous continuerons à soutenir, en 2018, les initiatives pour animer et faire vivre notre village. Et nous aurons le plaisir d'accueillir le tour de France, le 14 juillet prochain !

Conséquence de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'ancienne communauté de communes des Andelys à laquelle nous appartenions a fusionné avec la CAPE (Vernon) et EVS (Ecos) pour former notre nouvelle communauté d'agglomération, Seine Normandie Agglomération (SNA), qui regroupe 66 communes et près de 85 000 habitants.

Cette nouvelle organisation redistribue entre les acteurs compétences et charge des services de proximité. Dans ce contexte, la gestion du périscolaire a été reprise par commune dans la cadre du SIVOS dont Madame BILLARD est devenue la présidente. Il en est de même pour la voirie, mutualisée avec nos voisins, au sein d'un syndicat.

Mais l'intercommunalité est aussi un gage de solidarité et d'harmonisation pour des services publics de qualité. L'égal accès tarifaire des habitants du territoire aux activités culturelles et sportives sur tout le nouveau territoire en est un exemple. Une plus grande entité permettra de relever des défis majeurs, comme le déploiement du numérique ou le libre accès aux services de santé. Une attention de chaque instant sera portée à la garantie d'un niveau de décision qui soit en rapport avec nos intérêts.

Ceux-ci nous invitent à poursuivre une politique de gestion rigoureuse et d'investissement, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments, l'accessibilité aux handicapés (école, mairie), et la sécurité routière (carrefour du cimetière, route d'Hennezis). Systématiquement, nous recherchons les subventionnements pour éviter d'augmenter la pression fiscale. D'ores et déjà, 144 foyers sur 266 seront concernés par la baisse de la taxe d'habitation.

Nos objectifs demeurent la contribution au mieux vivre de nos administrés. Or, ce « vivre ensemble », vous l'exprimez, pour beaucoup d'entre vous, par l'engagement associatif, par l'attention portée à votre voisin ou à celui que vous croisez sur votre chemin. Que ce mérite, soit à apprécié à sa juste valeur et reconnu !

Gardons notre optimiste pour 2018. Souhaitons qu'un équilibre s'opère entre urbanité et ruralité car nos campagnes représentent 85% du territoire de la

Actualité de la commune

nation et 27 millions de Français. Elles sont des espaces d'innovation et de création d'activités. Souhaitons donc la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre commune !

Puissions-nous tous ensemble conserver notre société rurale, des territoires à visage humain, nous enrichir de nos diversités et non aller vers l'uniformisation appauvrissante. La culture et la sauvegarde de l'environnement sont, à cet égard, essentielles. Tout ce que l'on engage dans ces deux domaines, c'est de l'investissement d'avenir. « Il faut parfois, comme le dit Edgar Morin, savoir retourner partiellement vers le passé pour repartir vers le futur ».

Dans cette optique, M. le maire a énoncé deux objectifs : le développement de la bibliothèque-médiathèque et la création d'un tiers lieu de réflexion sur le développement culturel et la sauvegarde de notre patrimoine naturel.

M. le maire a terminé son allocution en ces termes : « J'ai le plaisir sincère de vous souhaiter une belle année 2018, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive ; c'est aussi l'occasion pour moi de vous remercier pour votre participation, à quelque niveau que ce soit à la vie de notre belle commune comme à celle de ses habitants.

Je compte sur vous pour nous appuyer et nous aider à réussir, et je terminerai sur ce mot d'Albert Camus : " La vraie générosité envers l'avenir consiste aussi à beaucoup donner au présent ". »

Thibaut Beauté

Réunion publique du 9 février

Près de cinquante personnes sont venues assister à la réunion publique du 9 février, 3^{ème} présentation du Plan Local d'Urbanisme assurée par M. le maire et M. Gilson, consultant de la commune.



A l'ordre du jour cette fois-ci, le zonage et le règlement du PLU. Très attentif, le public n'a pas hésité à demander explications et précisions : quelques erreurs ont ainsi pu être rectifiées grâce à la collaboration des uns et des autres. Nous vous engageons à continuer à suivre l'élaboration de notre plan local d'urbanisme qui fera bientôt l'objet d'une enquête publique. Vous pouvez en connaître les détails en vous rendant sur la page spéciale « PLU » du site de la commune.

Noël des enfants

Après de jolies années à sillonner le village en camion pour sa distribution de jouets, le Père Noël a décidé de poser sa hotte.



Petits et grands se retrouvent désormais à la salle du clos Galy pour une après-midi festive organisée par la commune proposant un spectacle et



une rencontre avec le Père Noël. C'est le 17 décembre qu'a eu lieu ce traditionnel « Noël des enfants de la commune », moment convivial autour du goûter offert par le comité des fêtes.

Cette année, nous avons reçu la visite de Gontran, un clown très facétieux et un peu magicien qui a régalé de ses tours les plus jeunes habitants de notre village. Le spectacle a rencontré un franc succès de même que l'arrivée du Père Noël chargé, comme il se doit, de nombreux cadeaux.

Nous rappelons aux parents des enfants qui ne pouvaient pas être présents ce jour-là que les cadeaux restants ont été amenés en mairie où ils attendent leurs petits propriétaires.

Merci de ne pas tarder à venir les récupérer.

Un début d'année bien arrosé



En tournée d'inspection...

catastrophe naturelle a d'ores et déjà été obtenu pour les indemnisations.



Le début d'année a été marqué par des précipitations qui ont porté le niveau de la Seine à celui de la crue de février 2001.

Le classement en



Drôles de visiteurs...

Après la décrue, nous aurons besoin de l'aide de tous pour le nettoyage des berges...

Activités culturelles et festivités

Carton plein pour le concert Popot'art

Le 5 février dernier, la salle du clos Galy a accueilli pour la deuxième fois l'association *Popot'art* à l'occasion d'une soirée musicale sur le thème de la Russie. Trop petite pour accepter tout le monde : les 130 places ont été prises d'assaut...



Après le mot de bienvenue de notre maire, le trio familial Makarenko,



les parents et leur fils, régala l'assistance de sa virtuosité en un concert de piano, balalaïka et hautbois sur des airs russes. Un concept basé sur la convivialité puisque les participants étaient reçus avec un apéritif offert par l'association.



La soirée s'est passée autour d'un buffet composé de spécialités russes fournies par les participants qui ne se quittèrent qu'à regret très tardivement...

Si vous désirez en savoir plus sur ce sympathique et talentueux trio rendez-vous à cette adresse :

<http://www.triomakarenko.com>

Programme 2018 du comité des fêtes

- Le 24 mars : Tartiflette
- **Le vendredi 6 avril, 20h30 à la mairie : Assemblée Générale**
- Le 8 avril : Parcours pédestre
- Le 3 juin : Rallye cyclo
- Le 16 juin : Montage de la tente en bord de Seine
- Le 22 juin : Feu de la Saint Jean
- Les dimanches 1^{er} et 8 juillet : Foires à tout
- Le 14 juillet entre 10 et 13h00 : Passage du Tour de France. Soirée musicale, barbecues mis à disposition pour pique-niquer
- Le 15 juillet 12h30 : Repas champêtre
- Le 9 ou le 16 septembre : Sortie canoë (selon les conditions météo)
- Le 29 septembre : Moules frites
- Le dimanche 7 octobre : Foire à tout à Pressagny le Val
- Le 17 novembre : Couscous
- Le 8 décembre : Téléthon
- Le 16 décembre : Arbre de Noël de la commune (goûter et chocolats)



Une nouvelle réussite du comité des fêtes

Bravo au Comité des fêtes pour l'organisation impeccable de son premier Téléthon...



Ils ont été récompensés par le beau temps ...

Et par une participation très satisfaisante pour une « première »...

Grâce à eux, Notre Dame de l'Isle a pu verser une contribution de 458,5 € à l'AFM TELETHON

Bienvenue aux nouveaux Islois

Le 24 novembre dernier, les nouveaux venus à Notre-Dame de l'Isle ont été accueillis à la salle du Clos Galy autour d'un verre de l'amitié.

Nous continuons à aller à leur rencontre pour mieux les connaître et leur souhaiter la bienvenue dans notre village

Alexia POESSEL et Julien FOSTER

Après avoir vécu trois déménagements d'appartement en appartement peu confortable en cinq ans, à Bonnières, puis à Vernon, Alexia Poessel et Julien Foster ont trouvé ici, à Pressagny le Val, la maison qui leur convient. L'un et l'autre sont très bricoleurs et, hormis le beau poêle au design moderne installé dans le salon et qui renvoie une douce chaleur, tous les travaux d'aménagement seront faits en famille... Le lieu est agréable, baigné d'une lumière traversante avec ses grandes portes fenêtres et agrémenté d'un jardin permettant à Mike et à Magouille, deux adorables Jack Russell blancs, de pouvoir s'ébattre... Julien, monteur dépanneur de cuisines professionnelles, basé à Arnouville les Mantes, apprécie le calme du village d'autant plus que son métier lui impose d'être toujours sur les routes. Chasseur, c'est sur les terres de Giverny qu'il pratique cette activité quand son emploi du temps le lui permet.

Alexia, qui vient de Mantes, a eu plus de mal à s'habituer au calme environnant et au manque de contacts. Auxiliaire de puériculture depuis trois ans, elle se rend quotidiennement à la crèche de Vétheuil mais souhaite ardemment pouvoir exercer dans un endroit plus proche de son domicile. Elle envisage très sérieusement d'ouvrir une mini-crèche...

Jeune couple dynamique, nous ne pouvons que les encourager dans leurs projets...

Céline CARDONA et Gérard AUVRAY

Céline Cardona, venant de Magnanville et Serge Auvray d'Epône, apprécient tout particulièrement leur maison familiale lors de ces soirées musicales où enfants et parents sont réunis autour du piano et du chant. Trois filles pour elle : Hélène, 24 ans, aide-soignante, qui a déjà pris son envol, Marie, 22 ans qui est en Master « Chef de projet » dans le domaine de l'événementiel et enfin Camille, 19 ans, étudiante en comédie qui, après un an au cours Florent, a rejoint le cours d'art dramatique « Les Enfants Terribles ». Du côté de Gérard, un fils Cédric, 17 ans, brillant lycéen de 1ère S, qui apprend le chinois ; pas-

sionné par la Chine il a entraîné très récemment son père, grand amateur de voyages, à Chengdu dans le Sichuan durant une quinzaine de jours pour y rencontrer son correspondant chinois... Voyage mémorable pour les deux avec un goût de « revenez-y » !

En parallèle à cette vie familiale riche et gaie, Céline et Gérard ont différents projets : responsable de la Sûreté à la SNCF, il consacre ses instants de liberté au bricolage afin de transformer la charmante petite maison à l'entrée de leur jardin en gîte touristique, Céline se chargeant de la décoration.. ils espèrent ainsi être prêts pour accueillir les premiers touristes cet été ...

Céline, retraitée de la SNCF, après plusieurs formations, exerce, chez elle, à son cabinet, comme énergéticienne selon la technique japonaise du « reiki ». Cette approche ancestrale qui s'appuie sur le transfert d'énergie curative par apposition des mains vise à harmoniser le mental et le physique... (www.harmonie-reiki.wix.com/reiki) Déjà plusieurs Islois sont venus chercher l'apaisement chez elle.

Dernier projet en cours : faire venir dans la grande prairie derrière leur maison quelques moutons « Ouessant », connus non seulement pour leur petite taille (moins de 50 cm) mais aussi pour être de parfaites ...«tondeuses écologiques»!

Propos recueillis et retranscrits par
Catherine de La Brosse

Joies et peines de 2017

Se sont mariés :

- Le 27 mai : M. Charles LE CONTE DES FLORIS et Mme Corinne GUILLAUME

Ont vu le jour :

- Le 1^{er} février : Mélina DEVAUCHELLE
- Le 15 août : Kylian BERANGER
- Le 27 août : Malo GUILBERT BARBIER
- Le 23 octobre : Pauline VALLEE JEGADO
- Le 13 novembre : Sofia BLANCHET ERGUNOVA

Nous ont quittés :

- Le 18 mai : M. Roger RETEL
- Le 27 octobre : M. Roger GUESNIER
- Le 19 août : M. Jean JEGADO

À la découverte de notre patrimoine

Dans le *Catenay* n°3, je vous présentais les trois cloches de notre église paroissiale : Marie-Catherine, Marie-Françoise et Guillemine-Jeanne. Vous souvenez-vous ?

Marie-Catherine, Marie-Françoise et Guillemine-Jeanne, fabriquées en airain (78% de cuivre et 28% d'étain), ont toutes trois été fondues par les Mahuet. Cette famille de Champigneulles, près de Bourmont dans la Haute Marne, à l'origine, itinérante, a donné, jusqu'en 1884, trois générations de célèbres fondeurs. Venue s'installer à Dreux vers 1839, date de la fonte de la cloche du Beffroi, elle a laissé de nombreuses traces de son travail dans les édifices religieux ou civils de Normandie (par ex. près de chez nous à La Chapelle Réanville, Tilly...).

C'est entre 1836 et 1867, au moment de leur installation dans le clocher de Notre-Dame de l'Isle, que Marie-Catherine, Marie-Françoise et Guillemine-Jeanne ont été baptisées et, à la lecture de leurs actes de baptême, l'on constate avec plaisir que certaines lignées d'Islois sont loin d'avoir disparu de la commune ! A l'époque les parrains et marraines participaient pour une grande part au financement des cloches...

Sur la première, la plus imposante avec un diamètre de 0,95m, et un poids de 550 kgs est inscrit : « L'AN 1836, J'AI ETE BENITE PAR M. HEUDEBERT, CURÉ DU GRAND ANDELY, EN PRESENCE DE M. DAVIRON PIERRE, CURÉ DE NOTRE-DAME DE L'ISLE ET NOMMÉE MARIE CATHERINE, PAR DAVID COUBLEAUX, PROPRIETAIRE ET PAR DAME MARIE-CATHERINE LEMERCIER, EPOUSE DE M. AUBIN-CYPRIEN BIGNET, PROPRIETAIRE.

MM. PIERRE-MARIN LEDANOIS, MAIRE, ROBERT LEMERCIER, ADJOINT, JOSEPH GUERIN ET JACQUES DUMONTIER, MARGUILLIERS* »

Sur la seconde, d'un diamètre de 0,86m, pesant 380 kgs, l'on voit :

« L'AN 1830, J'AI ÉTÉ BENITE PAR M. MOYSE JOSEPH-NOEL, CURÉ DE NOTRE-DAME DE L'ISLE ET NOMMÉE MARIE-FRANCOISE PAR M. ROBERT LE MERCIER, ADJOINT ET PAR DAME MARIE-FRANÇOISE BIGUET, ÉPOUSE DE M. DAVID COULBEAUX, PROPRIÉTAIRE, M. PIERRE-MARIE LE DANOIS, MAIRE, MM. JEAN LE DANOIS, ALEXANDRE LE DANOIS, JEAN BAUDOT, MARGUILLIERS. »

Enfin la troisième ne pèse que 300 kgs et mesure 0,79m de diamètre, avec l'inscription suivante :

« L'AN 1867, MGR DEVOUGOUX ETANT ÉVÊQUE D'ÉVREUX, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. DE BEAUVAIS, CURÉ DE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, CHANOINE DES CATHÉDRALES DE PARIS, D'ÉVREUX, D'ORLÉANS, ETC., ETC., ET NOMMÉE GUILLEMINE-JEANNE PAR M. GUILLAUME PETIT, DEPUTE AU CORPS LÉGISLATIF, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE, ET PAR MME MARIE-BLANCHE-CHARLOTTE-LOUISE DE TERRAGUT, ÉPOUSE DE M. ARMAND Vte DE NOUE, GÉNÉRAL DE DIVISION, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE, GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, GRAND CROIX DE SAINT GREGOIRE LE GRAND, CHEVALIER DE SAINTE ANNE DE PREMIÈRE CLASSE. BELHOSTE, CURÉ, LEDANOIS, MAIRE, POTEL, DUMONTIER, BAUDOT, LEDANOIS, LEMERCIER, Mgrs. »

Chaque cloche est un modèle unique, le moule servant à sa fabrication étant cassé après utilisation. Chacune a également sa note de musique, déterminée lors du contrat entre le fondeur et les commanditaires. Marie-Catherine a adopté le « sol », Marie-Françoise le « la » et Guillemine-Jeanne le « si » et c'est ainsi que, conjuguées, elles égrènent harmonieusement les heures au fil de la journée...

Saurez-vous les distinguer maintenant ?

Catherine Lasserre de La Brosse

**Marguillier : chargé du registre des personnes recevant l'aumône*

Dimanche 18 mars 2018

aura lieu le repas des anciens,

salle du Clos Galy

MEMORIAL DES SOLDATS DE NOTRE-DAME DE L'ISLE

par Jean-Paul Lefebvre-Filleau¹

Notre hommage aux soldats islois tombés pendant la grande guerre continue avec la relation des événements dans lesquels ils se sont trouvés impliqués au cours de l'année 1915.

Année 1915.

Durant l'hiver 1914-1915, les combats prennent des formes nouvelles qui déroutent les prévisions des états-majors et qui paralysent en grande partie les conceptions stratégiques. C'est pourtant avec le même acharnement que, dans les deux camps, l'effort est poursuivi au prix de lourdes pertes humaines. En effet, devant un ennemi qui a le temps d'organiser une position défensive, c'est-à-dire d'établir des obstacles (réseaux de fil de fer barbelé surtout), et qui contraint l'assaillant à se protéger contre le feu des armes lourdes et légères en creusant des tranchées et des abris, l'élan de l'infanterie française ou allemande, si ardente soit-elle, se brise. Peu à peu, un tel front constitue deux positions parallèles, séparées par une distance de trois ou quatre kilomètres, parfois beaucoup moins, qui reçoivent des perfectionnements en densité et en profondeur. Ce système défensif est complété par des dispositifs dont les défenseurs peuvent agir par des feux de flanc sur l'infanterie ennemie, si elle réussit à pénétrer dans la première position.

Les sapeurs français et allemands se transforment aussi en *taupes*. Des galeries souterraines, entre 7 et 20 m de profondeur, sont creusées. Celles-ci aboutissent à une *chambre de mine* située approximativement sous la tranchée adverse. Un sapeur peut seul creuser, courbé ou couché. La terre est tassée dans des petits sacs qui, passés de main en main, sont évacués à l'extérieur. Il ne reste plus, ensuite, qu'à amorcer la charge (TNT, dynamite) et se retirer avant de déclencher l'explosion...

Toute offensive se heurte désormais à de grandes difficultés. Pour qu'un assaut puisse réussir, il est nécessaire qu'une brèche soit ouverte dans les réseaux de fil de fer barbelé pour lui livrer passage, que le feu des occupants de la tranchée ennemie soit momentanément neutralisé et que les soldats ennemis, entassés dans les abris, n'aient pas le temps d'en sortir.

C'est l'artillerie de tranchée — utilisant des engins à tir courbe —, qui doit réaliser cette préparation de l'attaque. L'armement léger d'infanterie (fusil, mitrailleuse) n'est pas toujours très adapté aux nouvelles conditions de combat. La grenade à main est l'arme indispensable pour atteindre, à courte distance, le soldat abrité dans sa tranchée. Enfin, l'aviation doit, dorénavant, faire face à des tâches nouvelles : photographier les positions adverses, régler les tirs d'artillerie, détecter, à l'arrière du front ennemi, les indices révélant la préparation d'une offensive, bombarder

les dépôts de matériel et de munitions, les convois de ravitaillement et les troupes lorsqu'elles font mouvement de jour.

Dès lors, pour obtenir la *rupture* du front adverse, il faut d'abord effectuer une *percée* dans les positions, puis exploiter ce succès provisoire, avant que la brèche soit colmatée par l'arrivée de renforts. Il est ensuite nécessaire d'atteindre les centres de ravitaillement, les nœuds de communication dont la conquête ne peut que contraindre l'ennemi à un repli sur un très large front et permettre ainsi de pratiquer un *mouvement enveloppant* pour l'anéantir.

C'est dans ce contexte que le 155^e régiment d'infanterie fait face à l'ennemi, notamment dans le secteur du Bois de la Grurie (Argonne).



Le Bois de la Grurie se situe entre la route de Binarville / Vienne-le-Château (Ouest) et la route de Four de Paris (village disparu) / Varennes (Est), mais ne couvre pas entièrement cette zone.

Au Sud, le bois est limité par la vallée de la Biesme avec, au milieu, le hameau de la Harazée. Il est presque entièrement implanté sur la commune de Vienne le Château, à l'Ouest de Varennes en Argonne.

Sous les pluies et dans la boue, sur un terrain que la poussée de l'ennemi empêche d'organiser convenablement, le 155^e R.I. soutient victorieusement une lutte incessante contre des troupes bien équipées et entraînées. L'un des soldats de ce régiment se nomme **Charles, Maurice Coeuret**, né le 29 juillet 1892 à Notre-Dame de l'Isle, rue Crottée², et y demeurant.

Les attaques se renouvellent constamment, selon la même manière : une préparation puissante d'obus et de mines anéantit les tranchées ; les boyaux³ sont vite obstrués ; tout renforcement est vain, les fourneaux de mines⁴ savamment préparés anéantissent les barrages et les Allemands s'avancent vigoureusement avec l'appui de leur artillerie de tranchée (artillerie à tir courbe, de type mortier). À ses nombreuses mitrailleuses et à ses obusiers du début de la campagne, l'ennemi ajoute des engins nouveaux : lance-bombes, lance-

TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA GUERRE 1914-1918

mines, pétards, grenades à fusil.

Les Français manquent de matériels et de canons de tranchées ; pour tenir tête aux Allemands, le régiment ne doit compter que sur la bravoure de ses soldats, la valeur et l'abnégation de ses cadres. Il y a toujours des hommes courageux pour arrêter la marche de l'ennemi, pour contre-attaquer et reprendre en entier ou en partie le terrain perdu. Chaque jour, une lutte effroyable se poursuit : assauts impétueux, corps à corps furieux, progression pied à pied, mètre par mètre, défense obstinée d'infimes lambeaux du sol de la Patrie. Attaques et contre-attaques se succèdent sans trêve ni repos et le 155^e R.I. dispute avec acharnement, à l'envahisseur, un sol bouleversé que les sacrifices de chaque jour rendent sans cesse plus chers.

Le 30 juin, une attaque allemande violente enfonce les lignes de ce secteur. Le régiment est aussitôt réparti sur les positions de soutien. Soumis à des tirs précis d'artillerie et de mitrailleuses, il subit des pertes sévères. Le soldat de 2^e classe **Coeuret** est grièvement blessé au Bois de la Grurie qui disparaît quasiment sous des nuages de poussière et de fumée, sous des débris d'arbres et d'abris volatilisés. Rapatrié sanitaire à l'hôpital auxiliaire n° 3, à Marseille (Bouches du Rhône), il y meurt le 7 juillet 1915. Son lieu d'inhumation est inconnu (cf. Base des sépultures de la 1^{ère} Guerre mondiale – ministère de la Défense).



LINGEKOPF (ALSACE)

Les actions qui se déroulent dans le secteur de Lingekopf (Alsace) s'inscrivent dans une offensive de grande envergure préparée dans les premiers mois de 1915.

Le haut état-major français envisage une série d'opérations offensives ayant pour but de s'emparer de la haute vallée de la Fecht et de Munster. Mais, entre la conception de cette stratégie et le début de son exécution, de nombreuses modifications interviennent, eu égard à l'étendue du front d'attaque et de l'importance des effectifs à y engager.



Coteau de la Tête du Linge (Lingekopf). Les arbres ont été détruits par l'artillerie.

À droite du chemin, position allemande ; à gauche du chemin, position française.

Le 30 juin, la première phase des opérations prévoit une offensive vigoureuse sur la position Lingekopf-Reichackerkopf. La deuxième phase consiste à poursuivre l'engagement jusqu'à Munster. Ces combats s'échelonnent du 20 juin au 26 octobre 1915.

Les plus sombres tableaux de peintres militaires donnent à peine l'idée de ce que peut être un champ de bataille le soir d'un combat de cette terrible guerre. Partout, des cadavres sont déposés en d'innombrables tas ou disséminés sur le sol comme si une main gigantesque les avait jetés à la volée. Tous ces corps sans vie, frappés dans les attitudes les plus diverses, ont d'étranges poses.

Quelques-uns semblent dormir, d'autres ont les membres crispés et gardent sur le visage les traces de la plus terrible agonie. Quelques-uns n'ont pas de blessures apparentes, le sang tache à peine leur uniforme. D'autres, au contraire, complètement défigurés, éventrés au milieu d'une large flaque de sang bue peu à peu par la terre, ont quelque chose de terrifiant. Partout, des débris de toute nature jonchent le sol : armes brisées, équipements, sacs éventrés, musettes ou bidons, uniformes maculés de sang, éclats d'obus, étuis de cartouches, etc. Les morts, identifiés lorsque cela est possible, sont enterrés sur place ou descendus dans des fosses communes qui, à cause des bombardements suivants, ne peuvent plus être repérées et, par conséquence, répertoriées comme lieux de sépulture. Encore aujourd'hui, les champs de bataille de Verdun *rendent* les restes des soldats des deux camps.

La journée du 27 juillet débute par un violent feu d'artillerie ennemi sur le Linge. Les abris les plus solides ne peuvent résister à ce feu d'écrasement qui crée un désert chaotique. Les pertes françaises sont très lourdes.

Quelques heures plus tard, le général Charles Nollet (1865-1941), commandant la 129^e division d'infanterie, décide d'attaquer l'ennemi avec trois compagnies du 120^e bataillon de chasseurs à pied. Dans ses rangs, se trouve le sergent **Florentin, Félix Foucher**⁵ né le 20 décembre 1891 à Houetteville (Eure), demeurant à Notre-Dame de l'Île. Les hommes du 120^e B.C.P. atteignent la crête du Schratzmänuele, mais ils sont repoussés par une contre-attaque allemande. Lors de ce combat, le sergent **Florentin Foucher** est tué. Son lieu d'inhumation est inconnu (cf. Base des sépultures de la 1^{ère} Guerre mondiale – ministère de la Défense).

Grâce aux registres des matricules détenus par les archives départementales de l'Eure, on en sait un peu plus sur cet Isois. Il est employé de commerce, avec le « signalement »⁶ suivant : « cheveux blonds, yeux bleu clair, front moyen, nez moyen, visage long, cicatrice aux mollets, 1,79 m ». Ce caporal de réserve (classe 1901) est affecté au 17^e bataillon de chasseurs à pied, le 17 février 1915, puis au 120^e bataillon de chasseurs à pied le 13 mars 1915. Ses mérites lui permettent d'accéder au grade de sergent le 15 décembre 1914, peu de

MEMORIAL DES SOLDATS DE NOTRE-DAME DE L'ISLE

temps après son rappel sous les drapeaux, le 1^{er} août 1914.



LA BATAILLE DE NEUVILLE SAINT VAAST (PAS DE CALAIS)

Le 274^e régiment d'infanterie est engagé dans la troisième offensive de l'Artois qui débute le 25 septembre 1915 et qui se termine le 11 octobre suivant, après avoir chassé l'ennemi de Neuville Saint Vaast. Il s'agit d'une offensive secondaire, la principale ayant lieu en Champagne.

L'objectif essentiel du généralissime Joffre est de rompre le front adverse et d'en repousser les unités brisées de l'ennemi, assez loin pour s'assurer une zone de manœuvre. « Il faut, dit-il dans ses instructions aux commandants d'Armée, profiter des circonstances présentes, qui ont amené les Allemands à dégarnir leur front occidental, pour rompre leurs lignes de défenses organisées et les forcer à accepter la bataille en rase campagne. La soudaineté et la puissance de notre attaque doivent les désespérer ».

Afin de bénéficier d'une surprise et de donner à l'opération son maximum de portée, cette offensive doit coïncider avec une attaque secondaire, entreprise dans la région d'Arras (l'offensive en Artois) par les forces combinées du général Foch et du maréchal britannique John French (1858-1925).



233. La Guerre 1914-16-16 - NEUVILLE-St-VAAST (P.-de-C.)
Visé Paris 233 La guerre maison par maison.

Soldats français à l'assaut de Neuville-St-Vaast

La prise de Neuville constitue un objectif majeur avant de reprendre pied sur la crête de Vimy. Du côté allemand, le village est protégé par quatre lignes de défense et ses cent cinquante maisons transformées en forteresses hérissées de canons et de mitrailleuses. A la sortie du bourg, le fameux « Labyrinthe », avec ses kilomètres de tranchées flanquées de fortins et de blockhaus, constitue une position considérée comme imprenable. Les Français la conquièrent néanmoins, au terme d'une lutte acharnée qui ôte la vie à des milliers d'hommes, dont celle du soldat de 2^e classe du 274^e R.I., **Henri, Ovide Delavigne** — tué le lendemain du premier jour de l'offensive, le 26 septembre —, né le 29 août 1883 à Notre-Dame de l'Isle, rue du Courtin Cabot⁷, et y demeurant. D'après son petit-fils, M. Michel Delavigne, demeurant à Notre-Dame de l'Isle, le corps du soldat Henri Delavigne n'a pu être restitué à sa famille. C'est la raison pour laquelle il est inconnu dans la base des sépultures de la 1^{ère} Guerre mondiale — ministère de la Défense, ainsi qu'auprès du Souvenir français.

Le témoignage d'Etienne Tanty, jeune soldat au 129^e régiment d'infanterie, éclaire le martyr du soldat Delavigne et de ses camarades, lorsqu'il écrit à sa famille, à la fin des combats de Neuville-Saint-Vaast : « Qu'est-ce que Neuville aujourd'hui ? Un tas de pierres, de boue, de linge déchiré et pourri, de ferraille et de débris humains. »



Toujours selon les registres des matricules, le soldat Henri Delavigne exerce, avant la guerre, la profession de cultivateur. En 1903, lors de ses obligations militaires, il est affecté dans les services auxiliaires de l'armée de terre, suite à une éviscération qui lui a laissé des séquelles. Mesurant 1,79 m, il a « les cheveux châtons, avec des yeux châtons, un nez fort, un front ordinaire et une bouche moyenne ». Eu égard aux besoins de combattants, la commission de réforme de Rouen, le 31 octobre 1914, l'a « classé apte au service armé ». Il est arrivé dans son corps — le 129^e R.I. —, le 21 novembre 1914. Après le décès de son mari, Mme Veuve Delavigne a reçu « un secours immédiat de 150 francs, payé le 29 mai 1916 »...

À suivre

(1) Grand Prix des Ecrivains de France (1997), sociétaire de la Société des Gens de Lettres de France et membre du Souvenir Français, colonel de gendarmerie (diplômé d'état-major) à la retraite, Jean-Paul Lefebvre-Filleau est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages historiques. Il habite Notre-Dame de l'Isle.

(2) Actuellement rue du Clos Galy.

(3) Fossé profond de 2 m, large de 80 cm à 1 m.

(4) Cavité dans laquelle sont placés les explosifs.

(5) Florentin Foucher et René Foucher sont frères (fils de Xavier, Eugène Foucher et de Gabrielle Cauchoix).

(6) Terme employé dans les registres des matricules.

(7) actuelle rue Henri Delavigne, d'après un descendant du soldat Henri Delavigne.

Vie pratique - réglementation

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) est à votre service pour...

Les permis de conduire

À compter du 1er novembre 2017, les guichets permis de conduire de la préfecture de l'Eure seront fermés, toutes les demandes devant être effectuées par téléprocédure. (ANTS). Un point numérique sera mis à disposition du public à la préfecture et dans les MSAP où un médiateur numérique pourra accompagner les usagers qui ne disposent pas d'internet ou qui n'en maîtrisent pas l'utilisation.



Les cartes grises

A partir du 6 Novembre 2017, le « Plan Préfecture Nouvelle Génération » (PPNG) prévoit la fermeture définitive des services d'immatriculation des véhicules au sein des Préfectures et des sous-préfectures. Celles-ci ne délivreront plus de cartes grises. Désormais, l'usager aura le choix de l'obtenir par téléprocédure. (ANTS). Ou de s'adresser à des Professionnels de l'Automobile habilités par le Ministère de l'Intérieur



Les cartes nationales d'identité et les passeports

En vue de simplifier vos démarches, les télé-services « Pré-demande CNI » et « Pré-demande passeport » sont mis en place sur tout le territoire pour une première demande ou un renouvellement. L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur le CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour mineurs) Il vous suffit ensuite de vous présenter dans une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes (Vernon, Gaillon, Les Andelys) avec le numéro de votre demande et les justificatifs nécessaires. Pour toutes les informations rendez-vous à l'adresse : <https://ants.gouv.fr/>



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1/11/ 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Feux de jardin

Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral.



Ceux-ci sont autorisés du 15 octobre au 15 mars uniquement.

Il convient, naturellement, de prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner le voisinage et éviter les risques d'incendie (attention, en particulier, au vent...).

Elagage et entretien des cours d'eau

La réglementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou des véhicules. De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.

Il appartient aux riverains **d'entretenir le lit du Catenay** pour permettre son flux normal.

La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.



DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE

Heures d'hiver depuis le 1er octobre



DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE



3, rue de l'étang :
02.32.53.26.35

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi

HIVER (du 1^{er} oct. au 31 mars) 08h30-11h45 — 14h00-16h45
ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept.) 08h30-11h45 — 14h00-17h45
Collectes hebdomadaires : le lundi matin.

En cas de lundi férié, les collectes sont reportées au mardi.

Informations utiles

MAIRIE	Assistantes maternelles	ARTISANS	GITES RURAUX
35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h	Fortier Maryse 6, rue du Moulin Tél. : 02.32.52.05.75	AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59 A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45.52 Cellier Laurence La Fée Hironnelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehironnelle.fr CREADESIGN27 - Agencement (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 Gaoudi - Peinture 8, route de Mézières Mobile : 06.09.91.58.09 Lorailier Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 Fax : 02.32.52.47.60 Méheust Terrassement Assainissement-terrassement Particulier et professionnel Mobile : 06.82.45.95.94 Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73. Skaziak Eric, parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91. RVS Desmousseaux Bruno Vente de remorques Tel : 02.32.53.75.40 Fax : 02.79.04.00.11 www.remorques-val-de-seine.fr M. JEGADO Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys 27940 Notre Dame de l'Isle Tel. : 02 32 53 75 25 courriel : contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernon.fr/	Gîte Charmoye, Gîte de France n° 919 Tél. : 02.32.39.53.38 (centrale de réservation)
ASSOCIATIONS	Comité des fêtes de Notre-Dame de L'Isle Président : Luc Potin Mobile : 06.83.62.48.92.	INDUSTRIE	SANTE / BIEN ÊTRE
ECOLEES	Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03.78	ACO S.A.S. Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55. GSM Granulats Route des Andelys Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.32.77.45.97	Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous Cabinet vétérinaire Docteur Olivier Coiffier 111 Grande rue Entrée au 1 rue Haguerte Tel : 02 32 69 12 56 vetportmort@hotmail.com
	Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68 Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val	RESTAURANT	SERVICES D'URGENCE
Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03 Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30 Antenne locale 13, rue Lavoisier 27702 LES ANDELYS Tél. : 02.32.71.25.20. courriel : contact@cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi :-18h30 vendredi:-16h30	INDUSTRIE	Pompier : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Gendarmerie : 17 ↳ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (Sogea) : 02.32.38.14.57 EDF : 0810 33 30 27 SOS Essaim d'abeilles M. Doré 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.20.71.39.69. SOS Essaim de guêpes M .Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61	
	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EUROPE	MENTIONS LEGALES	Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Membres : Muriel Baumgartner ; Alain Favresse ; Catherine de La Brosse ; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro : Pascale Billard ; Thibaut Beauté. Maquette : Alain Favresse Christophe Lacaille ; Tirage ~ 400 exemplaires Imprimeur : Impact communication – 27110 Crosville la vieille.
Conseil départemental de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président Sébastien Lecornu	SERVICES DE L'ETAT		
Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27. Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87	Le Croco de l'Isle 1 Rue de l'Église, 27940 Notre Dame de l'Isle Tel : 02 77 19 64 52 http://crocodelisle.com/		